

COMMISSION « ESPACE PUBLIC »

Compte-Rendu de la réunion du 7 octobre 2014

Présents :

Mme : Arnoult M, Bacou Y, Cattelan, Chatelais C, DesanglesMC, Panis F

M : Bacou F, Bacou P, Baiotto A, Cattelan, Da Benta J, , Durand JM, Eard F, Guy René, Meneghin L, Queinnec Y, Ramaz A, Rivière J, Roussaud G, Van Hyfte H

Excusés :

M : Durand C

Il est convenu de la périodicité des réunions de la commission :

une réunion tous les deux mois

les premiers mardis du mois

à 21 h, à la mairie.

I - Suivi des affaires en cours.

1° - Arrêt de bus, route de Revel.

- Le Conseil Général va aménager un accès pour les handicapés à l'arrêt de bus sur la route de Revel. La commune doit fournir le terrain nécessaire sur le coté sud de la RD2.
- Suite à la précédente commission le projet est réduit au minimum et l'aménagement d'un cheminement piétonnier vers le collège Prévert est abandonné.
- Un accord avec la propriétaire de la parcelle concernée est finalisé qui autorise l'exécution des travaux à partir du 15 octobre 2014. Un acte de vente notarié sera exécuté après réalisation de ceux-ci de façon à ce que la transaction se limite strictement à espace de terrain qui aura été investi. Cet arrêt sera localisé le long du lotissement du Crouzet
- L'attention du Conseil Général sera attirée sur la nécessité de sécuriser la traversée de la route (îlot refuge central, vitesse limitée 70 km/h).

2° - Les coussins berlinois sur le CD94

- Dans le cadre des amendes de police, un crédit de 6121€ nous a été octroyé pour l'aménagement de coussins berlinois sur le CD94 au niveau du chemin du barou. Les travaux s'élevant à 8000€ la différence est prise en charge par la commune. La commande de travaux a été passée au Sicoval.

3° - Giratoire.

- Les travaux avancent bien; la fin est prévue dans les délais pendant les vacances de la Toussaint. Pour les habitants de l'Albarède, une déviation de courte durée est prévue par Vieille vigne.

4° - Pigeonnier.

- La restauration du Pigeonnier est prévue depuis 2012 ; à cette date, un devis avait été établi pour un montant de 72000€. Les travaux tels qu'envisagés dans le devis ont reçu un accord de principe de l'architecte des bâtiments de France pour une finition des façades avec un enduit à la chaux. Le fractionnement des travaux sur plusieurs années tel qu'il avait été évoqué lors de la dernière réunion de la commission n'est pas raisonnable à cause du surcoût qu'engendrerait les montages/démontages répétés d'un échafaudage. Ces travaux devront donc être budgétés en une seule tranche (à voir si c'est possible en 2015).

5° - Aménagement du belvédère du quartier des Contours.

- La dénomination « Lotissement du Clos Sainte Germaine » est un nom commercial. Le nom officiel de ce nouveau quartier est « Les contours » conformément au nom du site.
- Le Mail, divise le lotissement en deux, monte vers le village via l'école maternelle et se termine par le Belvédère où une fontaine est en cours d'aménagement.

Ce belvédère est un passage naturel vers le village toutefois le passage entre la salle des fêtes et la cour de l'école maternelle est extrêmement étroit et doit être agrandi. Après consultation avec la directrice de l'école et discussion au sein de la commission il est décidé que la largeur du passage à créer ne devra pas dépasser 3 à 4 mètres de façon à empiéter au minimum sur la cour de l'école. Suite aux travaux, une clôture grillagée rigide avec brise vue sera mise en place le long de la cour. La haie sera replantée de façon à recréer une bordure de verdure esthétique et touffue pour préserver les enfants.

La possibilité d'aménagement d'un autre passage entre la salle des fêtes et l'école élémentaire est discutée. Il manque le plan d'aménagement de cette surface que le promoteur doit nous faire parvenir. Ce plan sera transmis aux membres de la commission dès qu'il aura été fourni.

6° - Fibre optique « Orange ».

- Orange a proposé d'amener jusqu'au centre du village la fibre optique. Cela nécessite la pose d'un caisson (8 m²) entre la salle des 3 A et la route CD94. L'avis consultatif de l'architecte de Bâtiments de France préconise que le caisson soit dans une bâtisse dont le coût de réalisation remet en cause le choix d'Orange d'amener la fibre optique à Auzielle. Afin d'assurer l'arrivée de la fibre, la mairie propose de procéder à l'installation simple du caisson et de masquer celui-ci par une haie végétale. Un consensus net se dégage au sein de la commission en faveur de la proposition communale.

II – Voirie.

Rappel : Le budget pour la voirie est un budget sur trois ans, nous sommes en fin de troisième année et il reste 100 000€ à consommer avant la fin de l'année. Compte tenu de l'urgence, certaines démarches ont été engagées :

1° - Réfection de la placette 18 de Nanbour.

- La chaussée de cette placette est en mauvais état et n'a jamais été raccordée au réseau des eaux pluviales. Le raccordement du pluvial au réseau et la réfection de la chaussée ont été commandés au Sicoval et seront réalisés prochainement (en cours au 13 octobre). Coût pour la commune 16 000 €.

2° - Aménagement de l'anneau de Nanbour.

- Le raccordement de la placette 18 au pluvial nécessite d'ouvrir la chaussée de l'allée de Nanbour en face de la placette. La section de cette voie entre les n°185 et 230 étant classée « travaux à programmer » dans l'inventaire du Sicoval, la mairie a programmé sa réfection dès cette année pour un coût communal de 74 000€.
- Une brève discussion s'engage sur la possibilité d'aménager un ensemble de places de parking formant chicanes sur cette voie. La commission n'est pas très favorable à cette proposition qui devra néanmoins être rediscutée avec des plans quand les travaux de réfection de la chaussée auront été exécutés.

3° - Chemin de Périole.

- Selon l'état des lieux établi par le Sicoval, la réfection de ce chemin est classée « urgente ». Une reprise avec un bicouche pourrait être réalisée en régie par le Sicoval pour un coût communal de 6 000 €. A rediscuter à la prochaine commission.

4° - Autres aménagements à prévoir.

- Dans les parkings de Studio 7 et du centre commercial, refaire le marquage au sol et installer des places à vélos.

III – Questions diverses.

1° - Plantations

- Au parc du pigeonnier, mort d'un érable et un marronnier cassé.
- Au cimetière, 5 cyprès à changer.
- Le long de la piste cyclable vers Cassin, remplacer quelques arbustes.
- M.Rivière est nommé « regardeur » des végétaux morts.

2° - Retours sur différentes propositions qui sont remontées à la commission.

- Reprise de la voirie autour de l'église : La réfection complète de cet espace est à envisager au cours du mandat du présent Conseil Municipal
- Pérennisation du « lac » : n'est pas du ressort de la commune mais n'est pas envisagée

3° - Dégradation du Chemin des Cornouillers.

- L'état de dégradation de ce chemin est signalé par un membre de la commission. Ce problème avait déjà été abordé par la commission précédente mais le coût prohibitif des travaux à entreprendre avait stoppé le projet. Cette étude mérite cependant d'être à nouveau instruite pour voir si des solutions alternatives pourraient être proposées. En particulier une piste est à explorer avec l'office des HLM.

Fin de la première partie de la réunion.

IV – Intervention de Mireille ARNOULT.

Mme ARNOULT est la conseillère municipale, responsable des transports, déléguée au SICOVAL.

1° - Les transports et les auziellois ? Que veulent les Auziellois en matière de transports ? Doit-on faire un groupe de travail avancé ? Les conditions ont changé et sont « peut-être » plus favorables à des améliorations et nous avons tout le mandat pour y travailler.

- Un sondage pourrait être lancé.
- Une pétition pourrait être faite pour le passage d'un bus. TAD 201, (Transport A la Demande), en 6 ans, a amélioré ses horaires, notamment ceux de l'après midi et du samedi. Actuellement, le TAD circule entre Saint-Orens et Les Varennes ; une demande a été faite pour allonger le parcours jusqu'à Malepère.

Inconvénient du TAD : on ne peut le prendre que s'il est réservé **deux heures** avant. Il faut obtenir de pouvoir monter dans un TAD qui n'est pas plein même si on n'a pas réservé. Des navettes électriques qui circuleraient vers les terminus des bus et du Métro seraient préférables

- La particularité d'Auzielle par rapport aux autres communes desservies par le TAD est sa situation à 3min du terminus des bus 78 et 83. Nous travaillons à un allongement de la ligne 83 sur certains horaires ; un espoir avec l'augmentation de la population. Pourquoi ne pas « s'associer » avec Saint-Orens pour cela ?

2° - Covoiturage.

- REZOPOUCE» : du stop organisé. Le dispositif est lancé depuis fin septembre ; il s'agit simplement d'un moyen supplémentaire de se rendre aux arrêts des bus. On peut s'inscrire comme chauffeurs ou passagers, à la Mairie ; ensuite on s'installe sur l'emplacement prévu devant la Mairie et on attend. Toutes les infos sur le site Rezopouce.fr.

Possibilité aussi de pratiquer le covoiturage classique ou par COOVIA, une application par Mobile qui permet de partager son véhicule sur des trajets domicile /travail (voir infos sur leur site coovia.fr).

La commission sera tenue régulièrement au courant des avancées des démarches entreprises

Fin de l'intervention de Mireille ARNOULT.

La réunion se termine à 23 h 30 !

Prochaine réunion de la commission, le mardi 2 décembre, à 21 h, à la mairie.